

DÉPARTEMENT DE L'EURE
Arrondissement de Bernay
Canton de Grand-Bourgtheroulde
COMMUNE DE SAINT-PIERRE-DES-FLEURS
N° identification : 27.3.01.593
Correspondance : 27370 St Pierre-des-Fleurs
N/REF : BG/SC
Objet : Arrêté de stationnement et de circulation

ARRÊTÉ DU MAIRE
Réglementation temporaire de circulation pour cause de travaux

Le Maire de la commune de SAINT PIERRE DES FLEURS,
Vu le Code de la route, notamment ses articles R. 44, R. 225 et R. 225-1 ;
Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2212-2, L. 2213, L. 2213-5 et L. 2512-13 ;
Vu le Code de la voirie routière ;
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière, ensemble les textes qui l'ont modifié et complété ;
Vu les travaux de branchements AEP et EU au D26 - route de Brionne, à Saint Pierre des Fleurs (27370), que doit effectuer l'entreprise SARC secteur Normandie, SOGELINK 69134 DARDILLY Cedex.
Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures de sécurité ;

Arrête

Art. 1^{er}. – A compter du 19 janvier 2026 et sur une durée calendaire de 15 jours, l'entreprise SARC est autorisée à effectuer les travaux de branchements AEP et EU, D26 - route de Brionne, à Saint Pierre des Fleurs (27370).

Art.2 – Le stationnement ainsi que le dépassement des véhicules au droit de la zone de travaux seront interdits pour les véhicules légers et les poids lourds.

Art.3 – La vitesse de tous les véhicules est limitée à 30 km/h sur la zone concernée par les travaux. La signalisation adéquate sera mise en place par l'entreprise SARC.

Art .4 – Les circulations piétons doivent être balisées et maintenues par l'entreprise SARC.

Art.5. – L'entreprise SARC devra remettre, après travaux, la voirie, les trottoirs, les espaces verts, en état à l'identique.

Art.6 – L'entreprise SARC devra sécuriser le chantier et ses abords pendant et après les heures de présences avec les signalisations adéquates.

ART.7 – Ampliation sera adressée à :

Monsieur le commandant de La brigade de Gendarmerie du Neubourg

L'intéressé

Fait à Saint Pierre des Fleurs, le mercredi 7 janvier 2026

Le Maire,
Bruno GERMAIN

